



L'aérostat ultraléger est un aéronef dont la sustentation est assurée par une enveloppe contenant soit un gaz inerte (hélium) soit de l'air chauffé.

Les vitesses vont de 7 km/h pour un sphérique à 40 pour un fusiforme.

L'aérostat ultraléger, grâce à sa faible vitesse est une pratique qui, par temps calme, est une activité des plus agréables et sécurisantes.



Caractéristiques

→ Un aérostat dirigeable ultraléger répond aux conditions techniques suivantes :

- La puissance maximale est inférieure à 75 kW pour un monoplace et à 90 kW pour un biplace.
- Pour un multimoteur, ces valeurs sont les puissances cumulées.
- Le volume de l'enveloppe d'hélium est inférieur ou égal à 400 m³ ou, pour les aérostats dirigeables ultralégers exclus du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2018 pour un autre motif que celui prévu au h) de l'Annexe I de ce règlement, inférieur ou égal à 900 m³.
- Le volume de l'enveloppe d'air chaud est inférieur ou égal à 1200 m³ ou, pour les aérostats dirigeables ultralégers exclus du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2018 pour un autre motif que celui prévu au h) de l'Annexe I de ce règlement, inférieur ou égal à 2000 m³.
- La masse à vide maximale se définit par : la masse maximum - la capacité minimale d'emport. La capacité minimale d'emport est égale à la masse de l'équipage et de carburant soit :
 - Pour un monoplace 86 kg (pilote) additionné de la masse de carburant correspondant au minimum à une heure d'autonomie.
 - Pour un biplace 156 kg (pilote + passager) additionné de la masse de carburant correspondant au minimum à une heure d'autonomie.

6 classes, 1 200 structures,
800 bases ULM, 1 000 instructeurs,
16 000 pilotes...



www.ffplum.fr

